

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS50/10/Add.3
9 mars 1999

(99-0950)

Original: anglais

INDE – PROTECTION CONFÉRÉE PAR UN BREVET POUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET LES PRODUITS CHIMIQUES POUR L'AGRICULTURE

Rapport de situation de l'Inde

Addendum

La communication ci-après, datée du 8 mars 1999, adressée par la Mission permanente de l'Inde à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions relatives
à l'affaire "Inde – Protection conférée par un brevet pour les produits
pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture"

Comme indiqué dans le troisième rapport de situation présenté à l'Organe de règlement des différends dans le document WT/DS50/10/Add.2 daté du 5 février 1999, l'Ordonnance (amendement) de 1999 sur les brevets a été promulguée par le gouvernement indien le 8 janvier 1999. En outre, un projet de loi visant à remplacer l'Ordonnance est présenté au Parlement dans le cadre de la session consacrée au budget qui a débuté le 22 février 1999. La question continue de relever du domaine législatif jusqu'à ce que la législation soit approuvée par le Parlement.

L'Inde continuera de signaler à l'Organe de règlement des différends tout fait nouveau important lorsqu'un tel fait se produira.
